

Avant de partir pour le Canada, il est nécessaire de connaître quelques informations utiles pour la conduite d'une auto sur le territoire. Sachez tout d'abord que si vous séjournerez moins de 6 mois, vous pourrez utiliser votre permis national, sinon vous devrez vous munir d'un permis international.

Il est obligatoire de porter votre ceinture de sécurité où que vous roulez et cette règle s'applique à chaque occupant de la voiture. Aucune voiture ne doit dépasser les 100 km/h en roulant sur les autoroutes, et les 50km/h dans les zones urbaines. Veillez à bien à respecter cela pour éviter les amendes.

Si vous aimez faire la fête, vous amuser et boire de l'alcool, sachez que vous ne devez dépasser les 80mg d'alcool par 100ml de sang si vous allez prendre le volant. Il n'y a pas de priorité à droite au Canada. Vous devez marquer l'arrêt à une intersection affichant le panneau « Arrêt », c'est la voiture arrivée en premier qui a la priorité. Restez tout de même très prudent car cette règle prête souvent à confusion, surtout lorsque plusieurs voitures atteignent le carrefour en même temps.

Chose étonnante au Canada, il est possible de tourner à droite sur un feu rouge mais seulement si aucun panneau ne l'interdit. Une règle qui ne s'applique cependant pas sur [l'île de Montréal](#) où il est formellement interdit de prendre à droite au niveau d'un feu rouge.

Le stationnement est quelques fois payant chez certains hôtels, en majorité dans les grandes villes, mais aussi auprès d'aires de stationnement public. Il est généralement gratuit en zone rurale.

Vous pouvez maintenant louer une voiture après avoir conduit une recherche sur un comparateur de loueurs et partir [explorer les terres canadiennes](#) . Des [Rocheuses Canadiennes](#) aux nombreux parcs nationaux du pays, en passant par [ses ranchs](#) et ses lacs, le voyage vous plongera au cœur d'une incroyable nature.